

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL DNCMP/354/F/2025-2026
RELATIF A L'ACHAT DES MEDICAMENTS ET PRODUITS VETERINAIRES POUR LES
CENTRES NAISEURS BOVINS DE KARUSI, BITEZI, MUTOBO, BITARE, RANDA ET
CENTRE AVICOLE DE GITEGA.**

- Date de publication : 11/12/2025

- Date d'ouverture des offres : 30/12/2025

1. Objet

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu du Gouvernement de la République du Burundi le financement pour son programme d'intensification du Secteur de l'Elevage sur le Budget Général de l'Etat exercice 2025-2026. Une partie des sommes accordées au titre de ce programme sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché pour l'achat des médicaments et produits vétérinaires pour les centres naisseurs bovins de Karusi, Bitezi, Mutobo, Bitare, Randa et centre avicole de Gitega.

2. Financement du marché

Le présent marché est financé par le Gouvernement de la République du Burundi exercice budgétaire 2025-2026, à travers la rubrique «Projet de développement de chaîne de valeur bovine, porcine, et avicole au Burundi » 40 00 001 00 4 21180 11 000 0427 01.

3. Spécification du marché

Le marché est constitué d'un lot unique répartie sur une période de deux mois, les prix resteront fixes sur toute cette période.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un seul lot et il est indépendant et lors de l'analyse, on considérera le soumissionnaire le moins disant.

4. Délai d'exécution

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de Soixante jours (60) calendaires comptés à partir de la réception de la lettre de commande.

5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium).

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énuméré à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au secrétariat de la Direction de la Promotion des Filières Animales (DPFA) sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille francs (50 000Fbu)** au sous compte de transit des recettes non fiscales n° 10003 ouvert à la BRB.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen d'un formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

7. Demande d'éclaircissements

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction de la Promotion des filières Animales, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de la page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

8. Présentation de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française, et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offre, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table de matières.

9. Garantie bancaire des offres

La garantie de soumission exigée pour toute commande est répartie de façon suivante :

La fourniture des médicaments des centres naisseurs.

: Neuf cent mille de francs Burundais (900 000 Fbu).

Cette garantie sera exprimée sous forme d'une garantie bancaire établie suivant le modèle indiqué dans le présent DAO.

10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la Direction de la Promotion des Filières Animales (DPFA) sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura au plus tard le/11/2025 à 10 heures locales.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP, le/11/2025 à 10 heures locales au secrétariat de la DPFA sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura.

Les offres devront être soumises au secrétariat de la DPFA sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura à 10 heures locales. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées [recevables].

12. Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 60 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

14. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

15. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification

L'Offre technique est composée de :

1. L'acte d'engagement ;
2. La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché ;

3. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en cours de validité
4. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
5. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité.
6. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce datant d'au moins 3 mois ;
7. Avoir une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège Social ;
8. La garantie de soumission de **Neuf Cent Mille de Francs Burundais (900.000FBU)** établie suivant le modèle en annexe 3
9. Les statuts de la société
10. Le registre de commerce (copie)
11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire (notarié)
12. Adresse fixe et connue
13. Les spécifications techniques.

L'Offre financière est composée de :

14. Le bordereau des prix unitaires
15. l'acte de soumission financière.
16. Le délai de livraison
17. Devis estimatif et quantitatif

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents cités ci-haut entraînera le rejet de l'offre lors de l'analyse

Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est : au secrétariat de la Direction de la Promotion des Filières Animales (DPFA) sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura, Tél +257 79 923 718/61 924 778

Le Directeur de la Direction de la Promotion des Filières Animales

Ir. NSENGIYUNVA Dieudonné



Fait à Gitega le 03/04/2025

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Calinie MBARUSHIMANA

P.O. NUYUNA Elco